

République Démocratique du Congo

ORDRE DES PHARMACIENS

CONSEIL NATIONAL

LE BUREAU



COMMUNIQUE N° CNOP/BCN/ 005 /PN/BNH/2015

Message du Président National de l'Ordre des Pharmaciens de la République Démocratique du Congo, à l'occasion de la 13^e édition de la Journée africaine de la Médecine Traditionnelle qui a lieu ce lundi 31 aout 2015.

La Médecine traditionnelle congolaise, africaine est un patrimoine et un vivier que l'Humanité toute entière doit sauvegarder en vue d'en tirer des bénéfices incommensurables, encore cachés, susceptibles d'apporter des solutions aux nombreux problèmes de santé qui apparaissent jour après jour.

L'Ordre des Pharmaciens de la République Démocratique du Congo se réjouit de ce fait que notre Pays se soit inscrit dans le renforcement et la promotion de cette discipline à travers des mécanismes spécifiques. En effet, le besoin d'encadrement d'une activité dont la majorité des praticiens ont des cursus tout aussi variables était plus que crucial en vue de minimiser les risques de dérive et d'abus auxquels sont exposées les personnes vulnérables.

La Médecine Traditionnelle est souvent considérée comme ayant des composantes dont certaines sont caractérisées par des approches plutôt irrationnelles, surnaturelles, empiriques et magico-spirituelles. Ce n'est pas pour ces aspects que la majorité de nos compatriotes y recourent.

L'Ordre des Pharmaciens, conscient des vertus des plantes médicinales et autres substances utilisées en médecine traditionnelle, mais aussi du fait que les besoins en médicaments essentiels notamment ne sont pas encore totalement couverts par les ressources disponibles, estime de bon droit que les malades peuvent recourir aux recettes traditionnelles. Celles-ci doivent absolument répondre aux conditions de sureté et d'innocuité sans lesquelles tout traitement peut être plus nuisible qu'utile à celui qui en bénéficie.

Les pharmaciens congolais, dont de la formation est appréciée tant au Congo qu'à l'étranger, sont suffisamment outillés pour assurer la mise en forme galénique adéquate, de ces recettes et d'autres encore, en vue de leur assurer une utilisation rationnelle et efficace. Ce qui donnerait une valeur ajoutée aux traitements traditionnels.

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Email : ordrepharmrdc@gmail.com

Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558.

L'apologie d'une médecine traditionnelle qui ne se s'actualise pas, qui ne se modernise pas, qui ne sécurise pas est un crime. Ca ne peut pas en être autrement au moment où le Pays dans son ensemble s'est engagé dans la Révolution de la modernité le renouvellement de la citoyenneté. L'Ordre des pharmaciens s'inscrit dans la logique de la répression sans ménagement de tous ceux qui galvaudent la médecine traditionnelle.

A la lumière de ce qui précède, se fondant également sur d'autres arguments plus opportuns non repris ci-dessus,

L'Ordre des pharmaciens de la République Démocratique du Congo fait sien le thème retenu cette année en vue de « **l'Intégration de la Médecine traditionnelle dans le Système de Nationale de Santé** ». Ainsi, il exhorte tous ses membres, particulièrement ceux pour qui la recherche constitue l'activité principale de ne pas relâcher les efforts la mise au point des médicaments traditionnels améliorés (MTA) ; de poursuivre l'enrichissement de la Pharmacopée Nationale ; de protéger et pérenniser les plantes et autres ressources naturelles dont les vertus sont manifestes.

De ce fait, l'Ordre invite le Gouvernement de la République, à travers les Ministères de la Santé Publique, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de l'Agriculture et celui de la Recherche Scientifique d'investir dans ce secteur pour que ce thème ne devienne pas un slogan creux.

Dénonce avec la dernière énergie la publicité sauvage et criminelle véhiculée par certains média, caricaturant la Médecine Traditionnelle. Il demande au Gouvernement de la République, à travers les Ministères en charge des Média et Communication d'une part et de la Nouvelle Citoyenneté d'autre part de prendre ses responsabilité pour décourager de manière claire et sans équivoque tous ces marchands des traitements miracles qui n'en sont pas. Il lance un appel pressant au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CESAC) qui doit affirmer sa mission à cette occasion en rappelant les organes de presse concernés à l'ordre. De toutes les façons, le Ministère Publique, sur pied de l'Ordonnance n° 72/6 du 2 janvier 1958 relative à la Publicité pharmaceutique et vente, cession ou délivrance des médicaments en dehors des officines, est en droit de se saisir d'office.

Fait à Kinshasa, le 31 AOUT 2015

Pour l'Ordre des Pharmaciens de la République Démocratique du Congo,

Prof. Dr. Ph. Jean Baptiste KALONJI NDOUMBA

Président
CNOP 0027/81

